



La statistique d'une minorité sans nom

Morgane Labbé

► **To cite this version:**

Morgane Labbé. La statistique d'une minorité sans nom: les " Tutejsi " dans la Pologne de l'entre-deux-guerres. Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory. Minorités nationales en Europe centrale. Démocratie, savoirs scientifiques et enjeux de représentation, Centre français de recherche en science sociales (CEFRES), pp.131-153, 2011. halshs-00633099

HAL Id: halshs-00633099

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00633099>

Submitted on 5 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LA STATISTIQUE D'UNE MINORITE SANS NOM : LES « *TUTEJSI* »
DANS LA POLOGNE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Morgane Labbé

In :

Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory (dir.),
*Minorités nationales en Europe centrale. Démocratie, savoirs
scientifiques et enjeux de représentation*

p. 131-153

Prague, CEFRES, 2011.
ISBN : 978-80-86311-24-1

Pour citer cet article :

Morgane Labbé, « La statistique d'une minorité sans nom : les
« *Tutejsi* » dans la Pologne de l'entre-deux-guerres », *in* : Paul Bauer,
Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory (dir.), *Minorités
nationales en Europe centrale. Démocratie, savoirs scientifiques et
enjeux de représentation*. Prague, CEFRES, 2011, p. 131-153.

La statistique d'une minorité sans nom : les « *Tutejsi* » dans la Pologne de l'entre-deux- guerres

Morgane Labbé

La statistique fut au XIX^e siècle dans l'espace de l'Europe centrale et orientale, où elle avait été fondée au siècle précédent comme science de l'État, un savoir étroitement lié aux constructions des minorités nationales. Elle proposait un mode d'objectivation valorisé et constituait ainsi un langage sur lequel pouvaient s'appuyer des actions politiques, qu'il s'agisse d'assignations identitaires ou de revendications diplomatiques. Elle se caractérisait comme un savoir d'action, moins destiné à produire des connaissances et à explorer « le monde », qu'à servir comme un outil de gouvernement. Liée à l'État, la statistique l'était aussi à travers cette administration spécifique qu'est le Bureau de statistique. Dans les différents États européens, des bureaux avaient été créés au XIX^e siècle pour organiser la collecte et l'exploitation des données statistiques à l'échelle du pays. Cette administration statistique bénéficiait au sein de l'État d'une relative autonomie qui lui était concédée au nom de la scientificité de ses méthodes, et renvoyait à des espaces autres qu'administratifs, comme l'université en Allemagne ou bien l'académie en France, et surtout, au XIX^e siècle, les congrès internationaux, qui faisaient autorité dans l'énoncé des normes de la production des chiffres. Les activités de ces bureaux constituent aujourd'hui des terrains privilégiés pour faire l'histoire et la sociologie des catégories ethniques. Mais les nombreux travaux qui ont bien mis en lumière les fonctions que ces bureaux ont remplies

sous les régimes totalitaires¹, conduisent à les voir trop exclusivement comme des panoptiques dotés d'un pouvoir illimité dans le contrôle et le façonnement des populations. Cette vue unilatérale doit être tempérée pour d'autres périodes souvent laissées en retrait, comme celle qui fait l'objet du travail présenté ici. En effet, en raison de cette double tutelle fondatrice, la science et le gouvernement, la revendication de scientificité de la statistique l'obligea à externaliser en permanence, c'est-à-dire à trouver hors de l'appareil d'État, ce qui validait sa pratique et ses résultats comme fiables et objectifs, qualités essentielles lui permettant de se revendiquer comme un outil de gouvernement supérieur aux autres. Par ailleurs, comme l'a montré Ian Hacking² dans son livre sur la « construction sociale », les catégories identitaires sont des genres interactifs, qui se construisent dans une relation avec les individus concernés, quand bien même celle-ci est souvent inégale et hiérarchique.

Ce sujet est traité à partir de l'exemple de l'enregistrement des minorités nationales dans les recensements polonais de l'entre-deux-guerres. Comme les autres États créés en Europe centrale à la suite du démantèlement des empires centraux, l'État polonais, national dans sa proclamation, était, dans les faits, plus proche d'un État multinational : un tiers de sa population ne partageait pas les codes culturels et historiques de la polonité qui fondait sa légitimité politique. En outre, cette proportion était élevée dans les territoires orientaux où, dans les années qui avaient suivi l'armistice, les combats s'étaient poursuivis, s'intensifiant en 1920 avec la guerre russo-polonaise qui s'était conclue par la défaite de l'Armée rouge et avait permis une extension, imprévue par les Alliés, du territoire de l'État polonais bien à l'est de la ligne Curzon proposée comme frontière orientale. Au lendemain du conflit mondial, dans ces contrées nouvellement conquises – Polésie, Volhynie, Galicie orientale –, annexées au nom de leur appartenance historique au territoire de la Pologne d'avant le premier partage de 1772, le peuplement était majoritairement revendiqué comme ukrainien, lituanien et biélorusse, et la frontière avec la Russie, fixée en 1921 par le traité de Riga, partagea ces territoires entre les deux États

¹ W. Seltzer, M. Anderson, « The Dark Side of Numbers: The Role of Population Data Systems in Human Rights Abuses », *Social Research*, 68, 2, 2001, p. 481-513.

² I. Hacking, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001.

sans considération pour les identifications nationales des populations. Par ailleurs, le Traité sur les minorités engageait l'État polonais à respecter les droits civils et culturels des minorités nationales et confessionnelles. Autant de faits qui soulèvent des questions touchant les pratiques et les techniques d'administration des nationalités ou encore la production des informations statistiques. Pourtant, alors que les questions des minorités ont été largement étudiées, le lien qu'elles entretiennent avec ces pratiques d'identification a été peu exploré. Ce travail n'en étudie qu'un aspect, mais entend aussi poser les jalons d'une recherche plus vaste sur les modes d'insertion des statistiques ethniques dans les politiques des populations durant cette période, et cela sous ses facettes multiples : attribution de droits culturels à la représentation dans des instances politiques, stratégies géopolitiques, mesures d'assimilation ou d'expulsion.

Dans un premier temps, on rendra compte du relevé de la nationalité dans les recensements de l'entre-deux-guerres à partir de la documentation imprimée produite par le Bureau polonais de statistique. On s'arrêtera alors à une catégorie particulière définie comme la population se déclarant, non pas d'une nationalité, mais « être d'ici », cas qui semble contredire l'hypothèse de la classification systématique des populations selon une grille nationale. Dans un second temps, on s'intéressera aux textes des statisticiens et autres spécialistes des nationalités pour étudier les enjeux et positions autour de la statistique des nationalités, à partir de ce cas de figure singulier. Ces débats nous conduiront dans une troisième partie vers un autre savoir des nationalités, l'ethnologie, qui intervient en dernier ressort sur cette question et infléchit son devenir de manière inattendue.

Recenser la population selon la nationalité dans le nouvel État polonais

C'est un fait qui jalonne l'histoire de la statistique : les changements de régime ont généralement été suivis d'un recensement, cette opération régaliennne d'institution de la souveraineté, d'inventaire des populations et des ressources, à laquelle aspire tout nouveau

pouvoir³. C'est ainsi que presque tous les nouveaux pays d'Europe centrale entreprirent au lendemain de leur création, un recensement de leur population⁴. En Pologne, un Bureau de statistique (*Główny Urząd Statystyczny*) fut officiellement créé en 1919. Il décida dès l'année suivante de mettre en œuvre un premier recensement réalisé en 1921, puis un second en 1931⁵.

Le recensement de 1921 et le relevé de la nationalité

Le recensement qui eut lieu en septembre 1921 se déroula dans des conditions difficiles, en particulier dans les territoires orientaux. Cinq mois après la signature du traité de Riga qui mettait fin à la guerre russo-polonaise, le tracé de la frontière entre les deux États n'était pas encore réalisé sur le terrain, le rapatriement des populations était en cours, et la méfiance des habitants envers toute forme d'enregistrement restait forte. Ailleurs, des statuts territoriaux n'étaient pas encore fixés, la Haute-Silésie et la ville de Vilnius étaient ainsi exclues du dénombrement. Mais les statisticiens polonais étaient loin d'être inexpérimentés, ils avaient travaillé pour la plupart dans des administrations statistiques, autrichiennes notamment ; certains occupaient des postes universitaires et étaient insérés dans des réseaux internationaux. Expériences et connaissance de la littérature statistique leur permettaient donc de concevoir sur le plan méthodologique une opération ambitieuse pour recueillir des données nombreuses et détaillées sur la population. Les questions posées lors de ce premier recensement portaient aussi bien sur la situation matrimoniale, que l'alphabétisation, la profession, la religion et la nationalité⁶. Celle-ci était abordée par deux questions posées à chaque individu, l'une sur la « langue maternelle », l'autre demandant « à quelle nationalité la personne se sentait appartenir »⁷ (fig. 1). Des instructions brèves étaient données ; pour la langue, elles précisaient : « par langue maternelle,

³ Sur ce sujet, voir le dossier, « Recensement ethnique et changement de régime », *Critique internationale*, 45, octobre-décembre 2009.

⁴ Par exemple en Tchécoslovaquie en 1921, en Lituanie en 1923.

⁵ Sur l'histoire du bureau de statistique, voir J. Berger Jan, « Rys historyczny powstania Głównego Urzędu Statystycznego » [Aperçu historique de la création de l'Office central de statistique], *Wiadomości statystyczne*, décembre 2008, p. 2-17.

⁶ Les questionnaires étaient imprimés dans les langues des minorités (lithuanien, allemand, biélorusse, etc.), le même principe fut appliqué au recensement suivant.

⁷ En polonais : *Język ojczysty, Do jakiej zalicza się narodowość ?*

on entend celle que l'individu utilise depuis l'enfance »⁸ ; la question sur la nationalité définie comme une appartenance subjective, était ouverte.

IMIĘ		NAZWISKO	Poczekanie z głową rodziny lub inny do niej stosunek	PEEC		Data urodzenia		MIEJSCE URODZENIA			Stan cywilny (kawaler, panna, żona, wdowca, i t.d.)	Wyznanie religijne	a) Od kiedy przebywa w miejscu obecnego pobytu	b) Obecne watełstwo państwa	c) Język ojczyzny	d) Do jakiej zalicza się narodość	Wykształcenie	a) Głuchoniemy b) ślepy na oba oczy	c) Bez rąk d) Bez nóg	
1	2	3		4	5	6	7	8	9	10										11
pouczenie § 7		pouczenie § 7		pouczenie § 7		p. § 10		pouczenie § 11			p. § 10		p. § 10		p. § 10		p. § 10		p. § 10	
a) _____ b) _____		a) _____ b) _____		a) _____ b) _____		a) _____ b) _____		a) _____ b) _____			a) _____ b) _____		a) _____ b) _____		a) _____ b) _____		a) _____ b) _____		a) _____ b) _____	

Fig. 1. – Modèle du questionnaire du recensement de 1921

Ces questions s'avèrent très similaires à celles qui étaient posées dans les recensements plus anciens, ou contemporains, d'autres pays⁹. Ressemblance qui n'est pas surprenante car les bureaux de statistique puisaient tous dans les mêmes références méthodologiques et recommandations, d'où la standardisation des questionnaires. Ainsi, sur la nationalité, on distinguait deux critères dits direct ou indirect. Le critère indirect désignait la question sur la langue maternelle qu'il s'agissait surtout de distinguer d'une langue qui aurait été apprise, plus fréquemment appelée « langue d'usage »¹⁰. La question directe consistait à relever l'appartenance à une nationalité (ou groupe ethnique). Elle était nouvelle dans l'histoire des recensements car les statisticiens s'y étaient longtemps opposés pour divers motifs pratiques, alléguant notamment que les

⁸ Deux remarques étaient associées à celle-ci : « Un individu peut déclarer deux langues maternelles. Ne pas confondre la langue ruski (ukrainienne) et la langue biélorusse, avec la langue russe. »

⁹ Par exemple, dans le recensement prussien de 1905, la question sur la langue maternelle était suivie de l'instruction suivante : « Chacun possède une langue maternelle dans laquelle il parle couramment depuis son enfance et dans laquelle il pense. »

¹⁰ La « langue d'usage » fut, jusqu'à la Première Guerre mondiale, la seule question posée par les recensements autrichiens.

individus connaissent mieux la langue dans laquelle ils parlent que leur nationalité. Ils lui reprochaient aussi d'être trop proche d'un sentiment, d'une opinion, d'être ainsi sujette à des oscillations compromettant sa mesure¹¹. Aussi, au XIX^e siècle, notamment dans les lieux où étaient édictées les recommandations qui faisaient autorité dans leur domaine, les Congrès internationaux de statistique, la langue maternelle avait été la question préconisée pour enregistrer la nationalité dans les recensements¹². La force de cette recommandation internationale s'était bien affaiblie au lendemain du conflit mondial car une question directe sur la nationalité fut introduite dans la plupart des recensements des nouveaux États d'Europe centrale et sud-orientale (outre la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie). Deux raisons peuvent éclairer ce choix. D'une part, dans ces nouveaux États, l'usage de la langue nationale avait été auparavant soumis à des restrictions, menacé même par des mesures assimilationnistes, comme c'était le cas dans la Pologne prussienne et russe. Pour preuve, ni en Allemagne, ni en Hongrie, ni en Autriche, cette question ne fut posée dans les recensements de l'entre-deux-guerres. Ainsi, aux yeux des dirigeants de ces nouveaux États, dans les années suivant leur création, le critère linguistique pouvait être jugé imparfait pour dénombrer les nationalités. D'autre part, un autre facteur joua en faveur de cette question directe : une nouvelle conception de la nationalité, plus subjective, qui s'imposa après 1919, et qui définissait la nationalité comme conscience et adhésion volontaire¹³. Croisée avec le principe de l'autodétermination des peuples, cette composante politique justifiait le recours à de nouveaux modes de consultation des populations, notamment les plébiscites qui s'apparentaient à des comptages des nationalités sur la base de déclarations directes. Plébiscite et recensement se trouvaient ainsi être deux techniques politiques concurrentes pour régler les questions des nationalités, et cette situation nouvelle avait pu conduire les bureaux de statistique à lever la recommandation

¹¹ Pour une récapitulation de ces débats, voir D. Arel, « The Census as a Plebiscite: Interpreting "Nationality" and "Language" in the 2001 Ukrainian Census », *Post-Soviet Affairs*, 18, 3, 2002, p. 213-249.

¹² Avant la Première Guerre mondiale, à l'exception du bureau autrichien, la « langue maternelle » était le critère d'enregistrement de la nationalité dans les recensements allemands, russes et hongrois. Cf. M. Labbé, « Internationalisme statistique et statistique des nationalités au 19^e siècle », *Courrier des Statistiques*, 127, 2009, p. 39-45.

¹³ Voir plus loin sur l'exemple d'un auteur polonais cité.

frontière de la Biélorussie, marqué par la forte multinationalité de sa population et où la part des Polonais était d'environ un tiers. Le volume publié sur cette voïvodie précise que dans cette catégorie ont été regroupées plusieurs réponses jugées équivalentes – « *tutejsza, miescowa, poleska i ruska* » –, soit des termes qui renvoyaient tous à une identité locale. Toujours est-il que peu d'informations statistiques permettent de décrire cette population ; les résultats de ce premier recensement, en raison des conditions difficiles de sa réalisation, furent unanimement jugés défectueux, marqués par des sous-estimations, notamment à cause des rapatriements, mais aussi du boycott des Ukrainiens¹⁴. Avant d'exposer à partir d'autres sources, les raisons ayant conduit à ces déclarations identitaires et leur classification dans une catégorie spécifique, il convient de se tourner vers le recensement suivant pour connaître leur évolution à dix ans d'intervalle.

Le recensement de 1931 : nouvelles questions, mêmes résultats

Le second recensement de la population fut réalisé en 1931. Au cours de celui-ci la nationalité était de nouveau enregistrée, mais cette fois à partir d'une seule question, celle sur la langue maternelle¹⁵. Sa définition avait cependant été un peu modifiée, le Bureau ne la définissait plus comme la langue qu'on connaît depuis l'enfance, mais « celle dont on se sent la plus proche », définition intégrant selon lui cette composante subjective à laquelle il avait dû renoncer avec l'abandon de la question directe. Les tableaux statistiques répartissent les résultats entre onze catégories linguistiques : *polski – ukraiński – ruski – białoruski – rosyjski – czeski – litewski – niemiecki – żydowski – hebrajski – “tutejszy”* (fig. 3). Comparée à la classification du recensement de 1921, celle-ci présente quelques changements : trois catégories nouvelles apparaissent – ukrainienne, hébraïque, et *ruski*¹⁶ –, tandis que la catégorie ruthène (*rusinski*) est désormais fondue dans celle de

¹⁴ J. Tomaszewski, *Z dziejow Polesia 1921-1939* [Histoire de la Polésie 1921-1939], Varsovie, PWN, 1963.

¹⁵ Les questionnaires (comme pour le recensement de 1921) furent imprimés dans les langues des minorités (lituanien, allemand, biélorusse, etc.).

¹⁶ La dénomination « *ruski* » n'est pas littéralement traduisible par « russe », car le terme s'inscrit dans une terminologie d'adresse locale, labile, désignant des individus slavophones mais à l'écart des classifications savantes, juridiques et politiques, qui utilisent dans ce cas le terme de *rosyjski*, également dans le recensement.

l'ukrainien. En revanche, la catégorie la plus incongrue, celle des « *tutejsi* » est maintenue¹⁷. Cette reconduction l'officialise même, confortée par l'importance des effectifs qui se montent à 700 000 personnes, soit 62 % de la population totale de la Polésie, elle devient la première minorité de cette voïvodie¹⁸. Mais les publications du recensement contiennent toujours aussi peu de commentaires, et les chiffres, cette fois plus fiables, n'apportent pas plus d'informations. La pauvreté de la source statistique nous conduit à recourir à d'autres sources pour éclairer la présence de cette catégorie. La question qui nous guide est double. Il s'agit d'une part de comprendre pourquoi un si grand nombre de personnes ont répondu « être d'ici » à la question sur la nationalité, d'autre part, de s'interroger sur cette reconnaissance officialisée par la publication. La question mérite d'autant plus d'être posée, qu'outre les codages de ces déclarations locales vers des nationalités reconnues, (notamment ukrainiennes et biélorusses), voire leur répartition proportionnelle entre elles (ce que feront par la suite certains auteurs), il était aussi possible de classer ces réponses dans la catégorie « inconnue ». Mais ces options ne furent pas retenues par le Bureau. S'il nous manque toute une documentation pour éclairer ce processus de mise en catégorie des identités locales, on dispose néanmoins de quelques sources contemporaines à ces recensements vers lesquelles il est possible de se tourner.

Tabl. 10-17. LUDNOŚĆ – POPULATION
WOJEWÓDZTWO POLESKIE — VOÏÉVODIE DE POLESIE

Podział administracyjny według stanu w dn. 1. I 1933 r. — Division administrative d'après l'état au 1 janvier 1933

Tabl. 10. Ludność według wyznania i płci oraz języka ojczystego
 Population d'après la confession et le sexe, ainsi que d'après la langue maternelle

Województwo (Miasta i wieś. Miasta razem. Miasta o ludności powyżej 20 000. Wieś)

Wyznanie — Confession r.—razem—ensemble m.—mężczyźni—hommes k.—kobiety—femmes	Ludność ogółem Popu- lation totale	Język ojczysty — Langue maternelle												
		polski le po- lonais	ukraiń- ski l'ukrai- nien	biało- ruski le biélo- russe	rosyjski le russe	czeski le tchèque	litew- ski le lithu- anien	nie- miecki l'alle- mand	żydow- ski le yiddish	hebraj- ski l'hébreu	„tutej- szy” „locale”	Inny autre	nie po- dany non déclaré	
Miasta i wieś — Villes et communes rurales														
Ogółem — Total	r	1 131 939	164 106	54 047	75 338	16 198	57	33	1 063	96 514	16 452	707 088	345	696
	m	549 554	82 653	26 442	36 608	7 789	34	14	595	45 487	8 062	341 364	171	335
	k	582 385	81 453	27 605	38 730	8 409	23	19	468	51 027	8 390	365 724	174	363

Fig. 3. – Tableau des résultats par nationalité (recensement 1931, voïvodie de Polésie)

¹⁷ Le Bureau précise néanmoins qu'elle a été conservée seulement pour la Polésie.

¹⁸ Selon ces résultats, les Biélorusses représentaient à peine 7 % de la population de cette voïvodie.

Que faire des *Tutejsi* ? Les commentaires des statisticiens et des spécialistes des nationalités

Les questions touchant les statistiques des nationalités étaient analysées et commentées dans deux revues principales : la revue du Bureau de statistique *Statystyka semestralna* et celle de l'Institut pour l'étude des questions des nationalités (*Instytut Badan Spraw Narodowosciowych*) intitulée *Questions des nationalités*. Dans les articles qui traitent de ces deux recensements, des passages discutent précisément de la question des *Tutejsi*, preuve que, tout au moins elle ne laissa pas les commentateurs indifférents.

Les Tutejsi dans la nasse du recensement : les propositions du Bureau de statistique

Les questions de méthode statistique, y compris celles touchant l'organisation des recensements, étaient exposées et discutées dans la revue du Bureau de statistique. En 1930, dans un article volumineux paraissant sous le titre *Projet du deuxième recensement général de la Pologne à la lumière de l'expérience du recensement de 1921 ainsi que de la pratique des recensements étrangers*¹⁹, Rajmund Buławski, responsable de son organisation et statisticien du bureau polonais, consacra une longue partie à la question de la nationalité. Mêlant considérations théoriques et méthodologiques, il l'introduisit ainsi : « si le but de la statistique nationale est de connaître les forces relatives et numériques des nationalités résidant sur le territoire d'un État, elle doit d'abord répondre à la question "classique" "qu'est ce qu'une nation ?" »²⁰. Il laissait alors la place à un auteur polonais, Leon Wasilewski²¹, qui avait défini la nation comme un groupe de personnes à l'origine commune et partageant divers caractères comme la langue, l'histoire, les traditions, etc. Une définition courante et extensible, mais à laquelle il ajoutait un caractère spécifique et déterminant, la conscience nationale (*swiadomosc*

¹⁹ R. Buławski, « Organizacja i technika opracowania pierwszego spisu powszechnego z 30 wrzesnia 1921 r. » [Organisation et technique d'exploitation du premier recensement général du 30 septembre 1921], *Kwartalnik Statystyczny*, GUS, 2, 1930, p. 17-68.

²⁰ *Ibid.*, p. 53.

²¹ Leon Wasilewski, *Sprawy narodowosciowe w teorji i w zyciu* [Les questions nationales dans la théorie et la vie] Varsovie, J. Mortkowicz, 1929. Nous reviendrons sur cet auteur ultérieurement.

narodowa) : « Sans cette qualité, aucun groupe de personnes, même s'il possède toutes les autres qualités, n'est une nation ». Ainsi, « la nation est avant tout une communauté idéelle, et ce qui décide en dernier ressort de l'appartenance à une nation donnée n'est pas autre chose que la volonté particulière des unités particulières ». De cette définition, Buławski tirait la question qu'il convenait de poser dans un recensement pour connaître la nationalité des individus :

Pour établir les chiffres des membres particuliers d'un groupe national, il n'y a pas de meilleurs moyens que de demander à l'occasion d'un recensement à chaque individu à quelle nation il appartient²².

Il justifiait ainsi la question directe sur la nationalité posée au premier recensement de 1921. Or, poursuivait-il, cette question n'avait pas donné de résultats satisfaisants ; des problèmes de compréhension, notamment dans les régions orientales, avaient entaché l'exactitude des chiffres, et sur ce point il renvoyait précisément au cas des *Tutejsi* : « dans les zones frontalières ethnographiques ukrainiennes-biélorusses, quelques dizaines de milliers de personnes, n'ont pas su se définir autrement que comme étant "d'ici" ou "du lieu" »²³.

Il considérait de la même manière les réponses des individus qui avaient déclaré utiliser la langue *ruski* – réponses qui avaient été codées comme *tutejszi* –, et qui pouvaient selon lui « aussi bien désigner une nationalité ukrainienne que biélorusse et même russe ». La confusion et l'imprécision des perceptions des identités nationales constituaient donc pour le responsable du recensement le principal motif à l'appui de l'abandon de la question directe, au profit de celle sur la langue maternelle. Pour améliorer l'enregistrement des nationalités, il proposait également que les instructions recommandent d'éviter de déclarer les langues « *tutejszi et ruski* ». Arguments de méthode, donc, en faveur de la question sur la langue, livrés par un statisticien qui ne faisait par ailleurs aucunement référence au contexte politique ou, par exemple, aux critiques formulées par les représentants de la minorité ukrainienne envers cette catégorie « *tutejsza* », dans laquelle ils voyaient une création

²² R. Buławski, *op. cit.*, p. 54.

²³ *Ibid.*, p. 55.

statistique destinée à réduire leurs effectifs²⁴. Pour appuyer son choix, Buławski consacrait plusieurs pages à d'autres critères de la nationalité – origine ethnique, langue parlée, etc. Il suivait un modèle d'exposé typique des manuels de statistique administrative qui envisageaient les modalités du questionnaire à partir d'exemples tirés des recensements étrangers. Ceux-ci constituaient une sorte de catalogue dans lequel les pratiques particulières des bureaux devenaient des techniques décontextualisées acquérant une validité supranationale. Ainsi, le critère de la langue maternelle, longtemps recommandé mais abandonné pour le premier recensement polonais, puis retenu pour le second, ne devait pas apparaître comme un choix arbitraire ou politique, mais comme le résultat d'une considération méthodologique, d'une analyse comparée des recensements étrangers. L'objectivité, la comparabilité et la stabilité des résultats, ces qualités que les statisticiens revendiquaient à l'appui de la scientificité de leur pratique, étaient de nouveau citées par Buławski pour défendre son choix :

La langue maternelle a cette qualité qu'elle peut être constatée objectivement et elle présente la caractéristique d'être plus ou moins stable, alors que la « nationalité » a un caractère étroitement subjectif et, exprimant aussi une conviction politique, peut être sujette à des changements²⁵.

À la veille du second recensement, les déclarations de son responsable laissaient donc penser que les réponses des « *Tutejsi* » étaient des défauts de méthode qu'une formulation nouvelle de la question sur la nationalité, à partir de la langue, permettrait de corriger. Comme on sait, les résultats de ce recensement balayèrent cette prévision. Non seulement la déclaration ne fut pas écartée, mais elle recueillit de plus un très grand nombre de suffrages. Pour éclairer ce retournement, les articles de la revue de l'Institut des nationalités apporteront un éclairage intéressant.

²⁴ A. Krzysinski, « Liczba i rozmieszczenie Ukraińców w Polsce » [Dénombrement et répartition des Ukrainiens en Pologne], *Sprawy Narodowościowe*, 6, 1928, p. 662.

²⁵ R. Buławski, *op cit.*, p. 58.

Le point de vue des experts de l'Institut pour l'étude des questions nationales

Créé en 1921, cet institut occupait une place importante. Outre son statut de société savante²⁶, il bénéficiait d'une reconnaissance publique quasi-officielle et travaillait étroitement avec différents ministères dont il recevait des subventions. Des personnalités influentes, des hommes d'État, anciens ministres ou diplomates, des universitaires comptaient parmi ses membres²⁷, favorisant le croisement des engagements politiques et des carrières intellectuelles et la circulation des personnes entre ces espaces. Fait qui atteste du rôle-clé de cet institut, il était associé à la préparation des recensements de la population. Sa revue comporte ainsi de nombreux articles analysant leurs résultats. À ces activités éditoriales de collecte, d'étude et de publication, s'ajoutait l'organisation de conférences et séminaires. C'est dans ce cadre que l'Institut mit à l'ordre du jour d'une de ses sessions, en août 1931, soit trois mois avant le second recensement, le projet de Buławski présenté sous le titre, *Le problème de la nationalité dans les recensements de la population*. Les discussions furent ensuite en partie retranscrites dans la revue de l'Institut, ce qui nous permet d'y accéder aujourd'hui²⁸. Deux faits marquants ressortent de leur lecture. Tout d'abord, parmi les commentaires suscités par l'exposé, le cas des *Tutejsi* est loin d'être marginal, indice révélateur de la place de ce détail dans le fonctionnement du recensement. À l'issue de cette discussion, l'Institut se prononça pour le maintien de la catégorie dans le recensement à venir et s'écarta ainsi du choix du Bureau de statistique. D'autre part, cette transcription révèle le rôle joué par Leon Wasilewski, l'auteur de référence de Buławski sur la question des nations, pour appuyer la décision de l'Institut.

²⁶ Sur l'histoire de cet institut, voir M. Boruta, « Instytut Badań Spraw Narodowościowych (1921-1939). Z dziejów polskich badań naukowych nad problematyką etniczną » [L'Institut des études sur les questions des nationalités (1921-1939). De l'histoire des recherches scientifiques polonaises sur les problématiques ethniques], *Przegląd Polonijny*, 2, 1985, p. 63-79.

²⁷ Signalons la présence, dans le comité de direction, parmi les hommes politiques, de Leon Wasilewski et Stanisław Thugutt, tous deux anciens ministres ; parmi les universitaires, le professeur d'histoire, Marcel Handelsman. Le nombre des membres de l'institut était élevé, variant entre 50 et 80 selon les années. Cf. « Z Instytutu Badań Spraw Narodowościowych » [De l'Institut des études sur les questions des nationalités], *Sprawy Narodowościowe*, 2-3, 1931, p. 342-347. M. Boruta, *op. cit.*

²⁸ « Z Instytutu Badań Spraw Narodowościowych » [De l'Institut des études sur les questions des nationalités], *Sprawy Narodowościowe*, 1, 1932, p. 132-134.

Wasilewski était alors membre de la direction de l'Institut, ce qui n'est pas surprenant vu que Wasilewski, loin d'être seulement un théoricien politique, était d'abord une personnalité politique importante dont la carrière s'était construite à l'intersection des mondes politique et scientifique. Issu du cercle rapproché de Piłsudski, il avait été ministre des Affaires étrangères sous le premier gouvernement de Moraczewski (1918-1919), et resta ensuite actif dans la diplomatie, où il était un spécialiste reconnu des questions nationales dans les territoires orientaux, s'illustrant notamment par sa participation dans les négociations avec la Russie à Riga. Parallèlement, il se consacra à des travaux savants touchant l'histoire, l'ethnographie ou les langues, et publia un grand nombre d'articles et d'ouvrages sur les nationalités. Suivre ses propos sur les questions touchant le recensement des nationalités, et en particulier sur le cas des *Tutejsi*, n'est donc pas anodin car ils sont susceptibles de rendre compte de la position unanime des membres de l'Institut. Son opinion s'appuyait sur le raisonnement suivant : ces déclarations constituaient indiscutablement « des réponses pas claires », mais elles enregistraient un état de fait, à savoir le degré moindre de conscience nationale dans ces populations, c'est-à-dire une conscience nationale en formation. Une fois, celle-ci cristallisée, les identités locales et floues disparaîtraient d'elles-mêmes. Aussi estimait-il que « faire disparaître cette rubrique maintenant serait falsifier un état de choses »²⁹, autrement dit produire des informations erronées.

Deux points de vue différents s'exprimèrent donc autour de ces questions identitaires et de leur traitement statistique, points de vue exprimés par des personnes occupant des positions influentes dans leurs institutions respectives, et mises en relation par les circonstances du recensement. Ils se caractérisent aussi par des valeurs distinctes vis à vis de la production scientifique des données sur la population. Ainsi, l'Institut des nationalités défendait une posture dite réaliste : le recensement devait être un outil ajusté le plus précisément possible à ce qui était considéré comme la réalité ethnique de la Pologne. Sans écho dans les propos de l'Institut, les qualités mises en avant par le Bureau de statistique renvoyaient d'abord aux notions d'objectivité et de stabilité des résultats, qualités revendiquées par la statistique administrative dans sa mission de

²⁹ *Ibidem*, p. 133.

produire des données pour l'action politique³⁰. Par des voies ignorées, faute de documents légués sur cette période, c'est le point de vue de l'Institut des nationalités qui l'emporta sur celui du Bureau de statistique. Cet épisode et son issue laissent donc ouvertes beaucoup de questions, mais nous livrent aussi des conclusions provisoires qui aideront à trouver d'autres voies pour y répondre.

Qui étaient les *Tutejsi* ? Enquête statistique *versus* enquête ethnologique

Ces échanges institutionnels démentent l'idée selon laquelle le Bureau de statistique agissait comme une instance puissante de « fabrication » des minorités nationales. Il se révèle au contraire pris dans des rapports d'association et de pouvoir avec d'autres institutions relevant à la fois de l'État et du monde de la science. C'est en replaçant son action dans ce paysage qu'on peut restituer en quoi il contribua à leur construction. Les documents laissent cependant dans une opacité certaine le versant politique de ces délibérations. Dans les territoires frontaliers orientaux soumis à des occupations successives et où la part des Polonais était mineure, hormis dans des villes comme Vilnius, les enjeux géopolitiques eurent une influence indiscutable sur le recensement. Le cas des *Tutejsi* fait ainsi écho à d'autres situations identitaires connues et étudiées ailleurs qui montrent comment des délimitations identitaires peu tranchées pouvaient être entretenues pour servir des intérêts politiques frontaliers. Dans cette optique, l'argument réaliste scientifique, « décrire un état de choses », se confondait bienheureusement avec les intérêts de l'État, en l'occurrence, polonais.

Dans l'après-guerre, et surtout plus récemment depuis la disparition des régimes communistes, de nombreux travaux sur l'Europe centrale ont traité de la question des identités régionales et des affiliations nationales changeantes observées en particulier dans les territoires frontaliers où les populations furent partagées et

³⁰ Sur cette distinction entre les deux postures, voir : A. Desrosières, « Comment fabriquer un espace de commune mesure : harmonisation des statistiques et réalisme de leurs usages », *Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2008, t. 1, chap. 12, p. 205-224.

assujetties successivement à des pouvoirs différents³¹. Ces travaux jettent une lumière contrastée sur l'image, longtemps dominante, d'une généralisation inéluctable des identités nationales. En Pologne, des cas analogues furent enregistrés non seulement en Polésie mais aussi en Galicie et surtout en Silésie³². En Polésie, ce qui fait néanmoins la spécificité du phénomène, c'est son ampleur. Des auteurs s'y sont penchés après-guerre. Dépourvus de sources d'époque, ils avancent diverses explications, parmi lesquelles les craintes des populations qui, prises en tenailles entre les mouvements nationaux et les États, se seraient repliées sur une identité locale. « Être d'ici » aurait recueilli les réponses de ceux qui ne se reconnaissaient pas comme polonais, surtout quand ils étaient orthodoxes, mais qui craignaient de se déclarer biélorusses ou ukrainiens³³.

Si le propre des catégories sociales est d'être construites dans une interaction avec les populations ainsi mises en catégorie, c'est-à-dire recensées, comment rendre compte de cette minorité autrement que du point de vue de ceux qui l'ont observée, quantifiée et analysée ? Que dire des « gens d'ici » qui n'ont pas eu accès à l'écrit pour transmettre leur opinion et leur expérience ? Et en dernier ressort, comment leur laisser dire, dans leur parole toujours médiatisée, qui ils étaient ? Il est un fait sur lequel s'accordent tous les commentateurs contemporains : l'existence en Polésie de populations aux identités nationales faibles, et, sur le plan linguistique, la prédominance de formes dialectales relevant autant du biélorusse que de l'ukrainien³⁴. C'est en vertu de cette situation indéterminée, tant sur le plan des sentiments politiques que du point de vue linguistique, que des auteurs choisirent de répartir les déclarations des *Tutejsi* entre ces deux nationalités, tandis que d'autres s'y opposèrent, alléguant l'existence en soi de cette indétermination nationale et la force des identités locales dans cette région³⁵. Les

³¹ Voir par exemple, sur la Haute-Silésie, K. Struve, P. Ther, *Die Grenzen der Nationen. Identitätenwandel in Oberschlesien in der Neuzeit*, Marburg, Verlag Herder-Institut, 2002. Sur la Lituanie, A. V. Wendland, « Region ohne Nationalität, Kapitale ohne Volk: Das Wilna-Gebiet als Gegenstand polnischer und litauischer nationaler Integrationsprojekte (1900-1940) », *Comparativ*, 15, 2, 2005, p. 77-100.

³² J. Tomaszewski, *Rzeczpospolita wielu narodow* [Une république de nombreuses nations], Warszawa, Czytelnik, 1985.

³³ *Ibidem*.

³⁴ C'est notamment le cas de Obrębski, ethnologue, dont il est question plus loin.

³⁵ Voir sur ce sujet J. Tomaszewski, 1985, *op. cit.*, et A. Engelking, « Old and new questions concerning Belarusian 'local' identity », *Sprawy Narodowościowe*, 31,

déclarations *Tutejsi* furent des réponses longtemps jugées comme l'expression d'un déficit – d'un manque ou d'un retard –, le signe d'incompréhensions ou d'erreurs. Ces réponses ont cependant trouvé un autre sens, non pas sous la plume des statisticiens, mais sous celle des ethnologues. Ceux-ci rappellent aujourd'hui que dès l'entre-deux-guerres, voire avant, la Polésie était un terrain d'étude privilégié. Les ethnologues voyaient dans l'isolement des populations une situation exceptionnelle pour étudier les phénomènes de formation d'une conscience nationale³⁶. L'un d'eux, Jozef Obrębski, ethnologue réputé, y conduisit pendant trois ans de 1934 à 1937, une enquête importante et minutieuse, qui reste toujours une référence³⁷ (fig. 4). Le fait est d'autant plus intéressant que l'enquête, commandée par la Commission scientifique pour l'étude des territoires orientaux³⁸, fut réalisée dans le cadre de l'Institut des nationalités qui lança à cette occasion un programme sur la Polésie, et recruta Obrębski³⁹. Celui-ci rentra en Pologne après un séjour en Angleterre où il avait été l'étudiant de Bronisław Malinowski à la *London School of Economics* pendant les années 1931-1933, et avait été formé à la théorie et aux méthodes de terrain de l'anthropologie sociale naissante⁴⁰. L'enquête qu'il prit en charge s'inscrivait ainsi

2007, p. 131-143. Ils rappellent qu'en Biélorussie, le sentiment national fut longtemps moins affirmé que dans d'autres pays d'Europe orientale, tandis que l'échelle locale restait toujours importante pour les identifications collectives et dans l'espace relationnel.

³⁶ Notamment les travaux d'A. Engelking, *ibid.* Voir aussi, W. Winclawski, « Jozef Obrębski i Jozef Chałasiński z Bronisławem Malinowski i Florianem Znanięckim w tle » [Jozef Obrębski et Jozef Chałasiński auprès de Bronisław Malinowski et Florian Znanięcki], *Sprawy Narodowościowe*, Seria Nowa, 29, 2006, p. 35-48. J. Serwański et W. Wrześnińska, « Jozef Obrębski w Instytucie Badań Spraw Narodowościowych w latach 1934-1939 » [Jozef Obrębski à l'Institut des études sur les questions des nationalités], *Sprawy Narodowościowe*, Seria Nowa, 29, 2006, p. 85.

³⁷ A. Engelking, « Poleska ekspedycja etnologiczna Jozefa Obrębskiego w latach 1934-1937. Organizacja. Metody badań. Problematyka uczestnicy » [L'expédition ethnosociologique en Polésie de Jozef Obrębski dans les années 1934-1937. Organisation, méthode d'enquête. Problématique participative], *Etnografia Polska*, XLV, 1-2, 2001, p. 23-45.

³⁸ La commission (*Komisja Naukowych Badań Ziem Wschodnich*), créée en 1934, était un organisme public, dépendant du ministère de l'Intérieur.

³⁹ Il devint membre officiel de l'institut des nationalités en 1936. Cf. J. Serwański et W. Wrześnińska *op. cit.*, p. 83.

⁴⁰ Boursier de la fondation Rockefeller, il avait été accueilli à la LSE pour y préparer, sous la direction de Malinowski, un doctorat sur les sociétés paysannes balkaniques et avait séjourné pour celui-ci à plusieurs reprises en Macédoine. *Ibidem.*

dans la continuité de la formation et des recherches qu'il avait réalisées sur les sociétés paysannes européennes⁴¹.

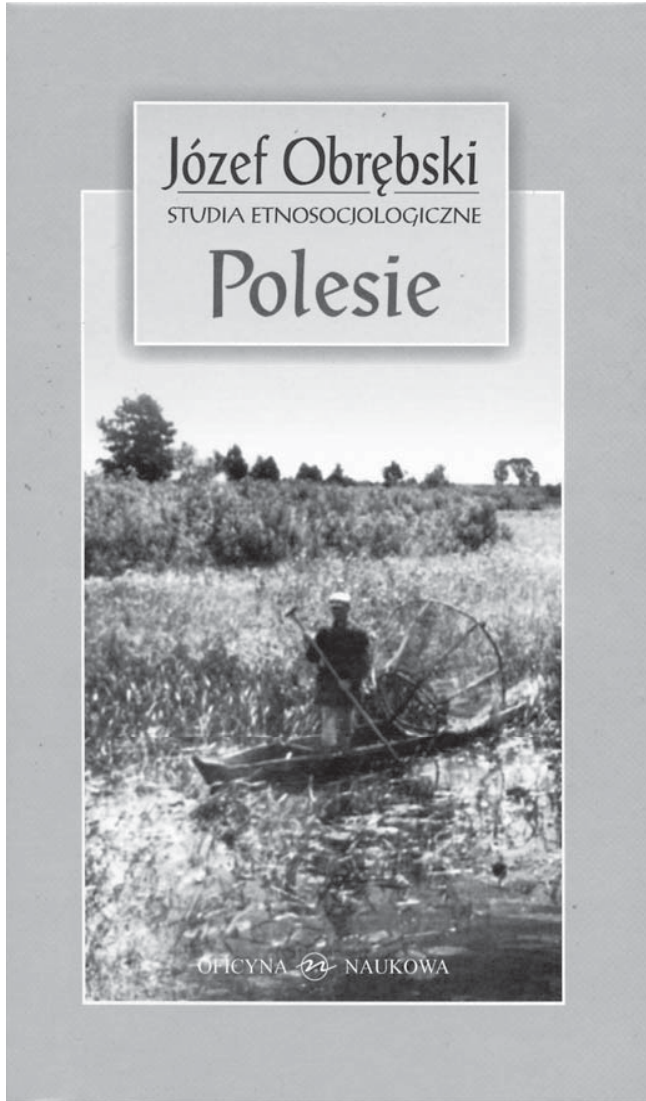


Fig. 4. – Couverture du livre d'Obrębski : *Polesie. Studia etnosocjologiczne*, Varsovie, Oficyna naukowa, 2007 (collection personnelle).

⁴¹ A. Engelking ajoute d'autres motifs d'explication du choix d'Obrębski pour ce terrain polésien, comme sa connaissance des langues slaves de cette région, et les premières études qu'il avait suivies à l'université de Cracovie en ethnologie et slavistique auprès du professeur Kazimierz Mosziński, lui-même spécialiste de la Polésie. Cf. Engelking, *op. cit.*

La recherche sur la Polésie conduite par Obrębski entre 1934 et 1937, pour des motifs liés aux soubresauts de l'histoire polonaise de la fin des années 1930 puis de l'après-guerre, ne fut cependant publiée qu'en partie. L'organisation de l'enquête resta longtemps méconnue. Des publications récentes donnent accès à l'intégralité des travaux d'Obrębski⁴². Elles éclairent ainsi l'œuvre importante de cet ethnologue et documentent en particulier les principes méthodologiques qu'il adopta pour conduire son enquête. Il puisa les références qui le guidèrent autant dans sa formation acquise auprès de Malinowski que dans la nouvelle sociologie polonaise sous la conduite de Florian Znaniecki⁴³, qui était également membre de l'Institut des nationalités. De par ses références, Obrębski rompait avec les approches traditionnelles où la culture était conçue comme un ensemble de biens séparés de la société. Il privilégiait la culture populaire paysanne étudiée à partir des pratiques sociales. Ses enquêtes en Polésie s'inscrivaient dans une recherche monographique embrassant tous les aspects de la société – organisation sociale, fêtes et rituels, habitat, activités économiques, études linguistiques, etc. Néanmoins, leur ambition était considérable et leurs résultats sans équivalent car ils révélèrent la richesse des communautés de Polésie, perçues jusqu'alors comme étant sans culture et sans histoire. Cette approche le conduisait à qualifier sa recherche d'« ethnosociologique »⁴⁴. Sa démarche n'était pas isolée mais participait au contraire aux renouvellements du paysage des sciences sociales polonaises de l'entre-deux-guerres. Ces transformations étaient impulsées par une jeune génération de sociologues et d'ethnologues, à laquelle appartenait Obrębski, formée en partie à l'étranger où elle avait reçu les enseignements, pour les uns de l'anthropologie fonctionnaliste de Malinowski, et pour les autres de la sociologie empirique de Znaniecki et de sa filiation américaine de Chicago. Ces deux courants avaient ceci de commun, qu'ils mettaient l'accent sur l'enquête de terrain, l'observation participante, la collecte d'information, par contact direct avec les populations⁴⁵. Ainsi, bien qu'en 1931 Obrębski, encore étudiant,

⁴² Notamment sous la forme d'un ouvrage, cf. J. Obrębski, *Dzisiejsi ludzie Polesia i inne eseje*, [La population de la Polésie d'aujourd'hui et autres essais], Varsovie, Wydawnictwo Ifis-PAN, 2005.

⁴³ A. Engelking, *op. cit.*

⁴⁴ W. Winclawski, *op. cit.*, p. 38.

⁴⁵ Voir sur ce sujet l'article très éclairant de W. Winclawski sur Obrębski et Chałasinski, sociologue de la même génération que celui-ci et élève de Znaniecki, *op. cit.*

n'était pas présent à la conférence du directeur du recensement et ne pouvait pas par conséquent prendre part aux discussions sur le cas des *Tutejsi*, rencontrer sa présence trois ans plus tard, est l'indice d'une position plus générale de l'Institut des nationalités sur cette question. Les nouveaux principes d'enquête qu'il préconisait, renvoyaient à une approche nouvelle des questions des nationalités, donnant une place centrale aux méthodes d'enquête⁴⁶. La notion de conscience nationale qui était au cœur de cette approche, orientait leurs recherches sur les processus socioculturels. L'enquête sur le terrain rendait compte notamment des effets concrets de l'intégration de la Polésie dans l'État polonais sur des communautés paysannes jusqu'alors isolées. Elle décrivait les faits d'assimilation et d'acculturation ainsi que ceux d'identification à une collectivité comme conscience de former un groupe séparé – approche qui se distinguait de celle du recensement qui donnait une vision statique de ces phénomènes. Enfin, dans l'esprit des universitaires polonais, cette démarche ethnologique était associée à une prise de position de plus en plus tranchée sur le rôle de leurs travaux dans la politique des nationalités menée par l'État polonais, notamment de sa politique de polonisation des territoires orientaux⁴⁷. Leur revendication d'autonomie s'affirmait dans les années 1930, alors que le Bureau de statistique, administration subordonnée au ministère de l'Intérieur, disposait d'une liberté moindre pour s'abstraire de la fonction d'antichambre de cette politique⁴⁸.

Conclusion

Ce détour final et imprévu par l'ethnologie nous conduit ainsi à nuancer les conclusions sur la contribution de la statistique polonaise à la construction des minorités nationales, telles qu'elles ressortiraient de la seule étude des recensements. Ainsi, la statistique polonaise qui proposait, comme dans les autres États, une pratique administrative et un corpus méthodologique savant,

⁴⁶ M. Boruta, *op. cit.* Sur le thème de la nation dans la sociologie polonaise, voir J. Markiewicz-Lagneau, *La formation d'une pensée sociologique. La société polonaise de l'Entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de la MSH, 1982, p. 110-114.

⁴⁷ M. Boruta, *op. cit.* et J. Tomaszewski, 1985, *op. cit.*

⁴⁸ Sur les conditions de réalisation des deux recensements, et en particulier le second, où les relevés de la nationalité dans les territoires orientaux furent falsifiés, voir J. Tomaszewski (1963), (1985), *op. cit.* Sur les changements de la politique vis-à-vis des questions nationales, voir J. Serwański et W. Wrzesińska, *op. cit.*, p. 87-88.

devait composer avec d'autres sciences pour être reconnue comme une science de gouvernement, et donc aussi des nationalités. Mais en Pologne, la statistique fut peut-être plus qu'ailleurs à l'écoute d'une autre science qui s'affirmait comme science sociale, l'ethnologie, quand elle entreprit de dénombrer les nationalités⁴⁹.

Références bibliographiques

AREL Dominique, « The Census as a Plebiscite: Interpreting “Nationality” and “Language” in the 2001 Ukrainian Census », *Post-Soviet Affairs*, 18, 3, 2002, p. 213-249.

BERGER Jan, « Rys historyczny powstania Głównego Urzędu Statystycznego » [Aperçu historique de la création de l'Office central de statistique], *Wiadomości statystyczne*, décembre 2008, p. 2-17.

BORUTA Mirosław, « Instytut Badań Spraw Narodowościowych (1921-1939). Z dziejów polskich badań naukowych nad problematyką etniczną » [L'Institut des études sur les questions des nationalités (1921-1939). De l'histoire des études scientifiques polonaises sur les problématiques ethniques], *Przegląd Polonijny*, 2, 1985, p. 63-79.

BULAWSKI Rajmund, « Organizacja i technika opracowania pierwszego spisu powszechnego z 30 wrzesnia 1921 r. », [Organisation et technique d'exploitation du premier recensement général du 30 septembre 1921], *Kwartalnik Statystyczny*, GUS, 2, 1930, p. 17-68.

CADIOT Juliette, *Le laboratoire impérial Russie-URSS, 1860-1940*, Paris, CNRS éditions, 2007.

DESROSIÈRES Alain, *Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2008.

⁴⁹ Ce lien étroit entre statistique et ethnologie, qui est peu attesté dans la tradition allemande, était en revanche présent dans toute la tradition russe. Voir J. Cadiot, *Le laboratoire impérial Russie-URSS, 1860-1940*, Paris, CNRS éditions, 2007.

ENGELKING Anna, « Poleska ekspedycja etnologiczna Jozefa Obrębskiego w latach 1934-1937. Organizacja. Metody badań. Problematyka uczestnicy » [L'expédition ethnologique en Pologne de Jozef Obrębski dans les années 1934-1937. Organisation. Méthodes d'enquête. Problématique participative], *Etnografia Polska*, XLV, 1-2, 2001, p. 23-45.

ENGELKING Anna , « Jozef Obrębski – Etnolog i Socjolog Warszawski » [Jozef Obrębski – ethnologue et sociologue de Varsovie], *Sprawy Narodowościowe*, 29, 2006, p. 91-107.

ENGELKING Anna, « Old and new questions concerning Belarusian 'local' identity », *Sprawy Narodowościowe*, 31, 2007, p. 131-143.

HACKING Ian, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, (trad : 1999), Paris, La Découverte, 2001.

KRZYSINSKI Alfons, « Liczba i rozmieszczenie Ukraińców w Polsce », [Chiffre et répartition des Ukrainiens en Pologne], *Sprawy Narodowościowe*, 6, 1928, p. 651-707.

KRZYSINSKI Alfons, « Ludność Polska a Mniejszości w Polsce w Świecie Spisów ludności 1921 i 1931 r . », [La population de la Pologne et les minorités en Pologne à la lumière des recensements de la population de 1921 et 1931], *Sprawy Narodowościowe*, 4-5, 1932, p. 348-391.

LABBÉ Morgane, « Internationalisme statistique et statistique des nationalités au XIX^e siècle », *Courrier des Statistiques*, 127, 2009, p 39-45.

MARKIEWICZ-LAGNEAU Janina, *La formation d'une pensée sociologique. La société polonaise de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de la MSH, 1982.

OBREBSKI Józef, *Dzisiejsi ludzie Polesia i inne eseje*, [La population d'aujourd'hui de la Pologne et autres essais], Varsovie, Wydawnictwo Ifis-PAN, 2005.

SELTZER William, ANDERSON Margo, « The Dark Side of Numbers: The Role of Population Data Systems in Human Rights Abuses », *Social Research*, 68, 2, 2001, p. 481-513.

SERWANSKI Jacek, WRZESIŃSKA Katarzyna, « Jozef Obrębski w Instytucie Badań Spraw Narodowościowych w latach 1934-1939 » [Jozef Obrębski à l'Institut des études sur les questions des nationalités], *Sprawy Narodowościowe*, Seria Nowa, 29, 2006, p. 81-89.

STRUVE Karl, THER Philipp, *Die Grenzen der Nationen. Identitätenwandel in Oberschlesien in der Neuzeit*, Marburg, Verlag Herder-Institut, 2002.

TOMASZEWSKI Jerzy, *Z dziejow Polesia 1921-1939* [Histoire de la Polésie 1921-1939], Varsovie, PWN, 1963.

TOMASZEWSKI Jerzy, *Rzeczpospolita wielu narodow* [Une république de nombreuses nations], Varsovie, Czytelnik, 1985.

WASILEWSKI Leon, *Sprawy narodowościowe w teorii i w życiu*, [Les questions nationales dans la théorie et la vie], Varsovie, J. Mortkowicz, 1929.

WENDLAND Anna Veronika, « Region ohne Nationalität, Kapitale ohne Volk: Das Wilna-Gebiet als Gegenstand polnischer und litauischer nationaler Integrationsprojekte (1900-1940) », *Comparativ*, 15, 2, 2005, p. 77-100.

WINCŁAWSKI Włodzimierz, « Jozef Obrębski i Jozef Chałasiński z Bronisławem Malinowski i Florianem Znanięckim w tle » [Jozef Obrębski et Jozef Chałasiński auprès de Bronisław Malinowski et Florian Znanięcki], *Sprawy Narodowościowe*, Seria Nowa, 29, 2006, p. 35-48.

« Z Instytutu Badań Spraw Narodowościowych » [De l'Institut des études sur les questions des nationalités], *Sprawy Narodowościowe*, 2-3, 1931, p. 342-347.

« Z Instytutu Badań Spraw Narodowościowych » [De l'Institut des études sur les questions des nationalités], *Sprawy Narodowościowe*, 1, 1932, p. 132-134.

Résumé

À l'issue de la Première Guerre mondiale, la statistique était un savoir qui bénéficiait d'un large consensus pour établir, d'une manière qu'on jugeait objective, les contours des nouveaux États d'Europe centrale et garantir les droits des minorités nationales. Le nouvel État polonais entreprit de dénombrer sa population selon la nationalité et d'en présenter la distribution comme légitime alors que persistaient les contestations sur des territoires dont les populations ne s'identifiaient pas à la nation polonaise. Le recensement était un procédé bien connu de mise en catégorie des individus dans des grilles préétablies des nationalités. Mais les statisticiens polonais n'avaient pas prévu l'existence d'une population qui défia leur classification en se déclarant non pas d'une nationalité, mais « être d'ici ». Dénommée « *Tutejsi* », cette catégorie suscita alors des avis controversés entre statisticiens et spécialistes des nationalités dont rend compte cet article.

Mots-clés : Minorités, Pologne, Entre-deux-guerres, Statistiques ethniques, Identité locale